

MAIRIE d'EPEGARD

DECISIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 04 mars 2019

Présents : MM Demare, Payan, Allais, Enault, Mmes Groud, Lejeune, M. Lamy, Mme Durand, M. Maupas, Mme Cottin, M. Regnier.

Excusé : M. Bessin (pouvoir M. Payan)

➤ Investissements 2019

- Pompe thermique :

Mme Lejeune regrette qu'il n'y ait pas au moins deux devis, comme elle l'avait déjà demandé. Elle indique dans ce cas s'abstenir de participer au vote.

Le conseil décide, par 7 voix pour et 4 abstentions, l'acquisition d'une pompe thermique pour un montant de 665,16 € TTC

- Rejointoiement du mur du cimetière

Le conseil décide de continuer la restauration du mur du cimetière et, à l'unanimité, valide à cet effet le devis de l'entreprise GOUEL David pour un montant TTC de 2 712,96 €.

- VMC Salle associative

Le conseil étudie les différents devis et valide, à l'unanimité, l'entreprise SOLTHYS pour un montant total de 1 123,20 €

- Electricité église

Le conseil après étude des devis, valide l'entreprise SOLTHYS pour un montant TTC de 12 491,01 €.

- Elagage

M. le maire présente deux devis. Mme Lejeune indique que les prestations décrites dans ces devis ne lui semblent pas comparables et qu'il est par conséquent difficile d'en débattre.

Le conseil valide par 1 abstention et 11 voix pour le devis de l'entreprise Normandie Broyage Environnement 27170 Ecardenville la campagne pour un montant TTC de 1 110,30 €. Les travaux sont les suivants : taille de 15 tilleuls, abattage d'un tilleul, taille de 8 cerisiers

➤ Informations sécurité RD

Monsieur le maire expose au conseil que les seules possibilités de mise en sécurité de la RD 83 sont soit la pose de radars pédagogiques soit du marquage au sol.

A cet effet, il présente par ailleurs un devis pour 2 radars pédagogiques pour un montant de 4 978,80 €.

Il est demandé de reprendre contact avec la direction des routes départementales pour étudier d'autres solutions.

➤ Renouvellement convention avec la CC du Pays du Neubourg pour l'instruction des autorisations des droits du sol

Monsieur le maire rappelle au conseil que par délibération en date du 12 décembre 2016, il avait été décidé de confier l'instruction des autorisations et actes relatifs à l'occupation des sols (certificats d'urbanisme, certificats opérationnels, déclaration préalable, permis de construire, permis d'aménager, permis de démolir, déclaration d'ouverture de chantier, déclaration attestant l'achèvement et la conformité des travaux) à la communauté de communes du Pays du Neubourg.

Toutefois, il apparaît nécessaire d'actualiser la convention afin de mieux correspondre à la répartition des missions entre le service instructeur et la mairie. Cela concerne notamment l'instruction des certificats d'urbanisme d'information qui n'est plus assuré par la CCPN mais par la mairie.

Après avoir pris connaissance de la nouvelle convention et après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- confie l'instruction des dossiers d'urbanisme à la CCPN selon les modalités définies dans cette convention actualisée, telle qu'annexée, pendant toute la durée de celle-ci soit jusqu'au 30 septembre 2020.

- autorise le maire à signer la convention et tous documents et avenants à intervenir avec la Communauté de Communes du Pays du Neubourg.

➤ **Vote des subventions 2019**

Le conseil, après délibération, vote ainsi qu'il suit les subventions 2019

Club des primevères	750
Comité des fêtes	4 000
Epéguard gym	300
FCEN Epéguard-Le Neubourg	1 400
Société de chasse	300
Société de tir	300
Coopérative scolaire Epéguard	700
Club de théâtre Epéguard	300
Association « avec les enfants »	200
Voyages linguistiques	240 (40 € par élève)
Croix Rouge Le Neubourg	100
CFAIE	160
L'outil en main	120
Handball Club du Neubourg	75

➤ **Questions diverses**

- ✓ M. le maire informe le conseil que le changement des fenêtres des classes vont être pris en charge par le SIVOS.
- ✓ M. Enault indique qu'il serait nécessaire d'effectuer un balayage rue René Lothon. M. le maire le charge d'appeler M. Faucon responsable de la voirie à la CCPN.
- ✓ Mme Lejeune trouverait judicieux de soumettre à la CCPN l'idée d'octroyer une subvention pour l'acquisition d'un robot tondeuse. Elle indique que cela se pratique dans d'autres communautés de communes.
- ✓ Les minuteurs de l'éclairage public sont pour certains obsolètes et se dérèglent très souvent. Un devis pour leur changement va être établi.
- ✓ Problème d'incivilités près du terrain de football : peut-être faut-il envisager la pose de caméra. M. Payan est chargé de faire établir un devis afin d'étayer le débat sur cette possibilité.
- ✓ M. Maupas demande où en est la réflexion sur l'engazonnement du cimetière. M. le maire répond que des devis vont être demandés mais que ces travaux ne seront pas prévus cette année.
- ✓ M. Maupas indique que le bâtiment voisin de sa propriété représente un danger du fait de son mauvais état. M. le maire indique qu'il a déjà pris contact avec la tutrice du propriétaire pour lui en faire part (envoi e photos notamment). Pour l'instant nous attendons sa réponse.
- ✓ M. Maupas expose qu'une coach sportive souhaiterait un local pour propose des cours de self defense. M. le maire propose de la rencontre afin d'avoir plus de précisions sur son activité.

FIN DE SEANCE